

septembre 2008 numéro 11



Le point avec...

Florent Thibault,

Délégué général du Syndicat des Fabricants de Sucre de La Réunion.

Le dernier CPCS a été l'occasion d'aborder la question de la replantation. Il semble que les industriels aient fait une proposition forte en ce sens ?

Oui, le syndicat des fabricants de sucre a proposé de modifier l'avance à la replantation mentionnée dans la convention canne pour aller vers un système plus favorable pour les planteurs. Ainsi, en plus des aides de l'Etat, les industriels proposent de verser 1 000 € par hectare replanté en subvention.

Par ailleurs, si le planteur le souhaite, il pourra bénéficier d'une avance remboursable à taux 0 de 1 000 ou 2 000 € par hectare. Pour reprendre le message des affiches des pôles canne: «c'est le moment, replantons!».

Pourquoi justement un tel dispositif ?

Gamède a lourdement frappé la trésorerie des planteurs, ce qui a pénalisé la replantation l'année dernière. Or la replantation c'est un facteur déterminant pour accroître la production. D'ailleurs, c'est un élément positif à la fois pour le planteur et pour l'industriel. C'est plus de tonnage de cannes, avec une meilleure richesse, donc plus d'argent pour le planteur et plus de sucre produit pour l'industriel. C'est donc un jeu gagnant-gagnant. Et puis c'est aussi l'occasion de replanter de nouvelles variétés avec un meilleur rendement. Bref, c'est un levier de productivité à valoriser au mieux qui permet de produire plus sans faire d'effort supplémentaire.

Par ailleurs, nous avons voulu prendre en compte l'augmentation des coûts des intrants dans la plantation avec pour volonté de maintenir l'objectif de la filière: 12% de replantation par an. C'est un objectif ambitieux.

Je crois que ce dispositif peut véritablement aider les planteurs un peu hésitants à franchir le pas. J'ajoute d'ailleurs que cette aide est cumulable avec l'aide versée par l'Etat. C'est un coup d'accélérateur mis sur la replantation.

Enfin, nous avons simplifié le système. Nous ne voulons pas de démarches complexes. Une subvention industrielle de 1 000 € quels

que soient les cas, et un prêt à taux 0 si le planteur le souhaite. On peut difficilement faire plus simple et plus efficace.

Vous disiez que ce système est cumulable avec l'aide de l'Etat, je crois qu'en ce domaine aussi l'interprofession a innové ?

Effectivement, les aides à la replantation sont désormais encadrées par le dispositif du FEADER qui malheureusement est un peu plus complexe que celui que nous connaissions. Désormais, le planteur sera remboursé sur présentation de factures acquittées et le délai de versement de la subvention peut être long.

Le CPCS a décidé qu'il était anormal de faire supporter ce délai au planteur et propose donc de lui avancer au plus vite la subvention de l'Etat. Le CPCS se fera ensuite rembourser plusieurs mois plus tard.

[En bref]

Foire Eco Bio au Colosse

C'est à Saint André que se tiendra la foire Eco Bio organisée par l'association Terre de Demain, les 27 et 28 septembre prochains.

Le public sera sensibilisé sur le thème du développement durable par la présence de professionnels qui travaillent au quotidien à la protection de l'environnement. La canne à sucre, pilier du développement durable de La Réunion, aura son espace. Les planteurs qui souhaitent venir parler de leur métier seront les bienvenus!

[En bref]...la suite

Canne à sucre et Banane des DOM à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette*

C'est à Paris, à la Cité des Sciences et de l'Industrie, que la banane et la canne à sucre, les deux principales cultures des DOM, seront présentées sur 550 m².

Ambiance aux champs et à l'usine, le visiteur traverse cinq espaces distincts et entre dans l'univers de la canne et de la banane. Fresques, films, animations, dégustations... une exposition tout en couleur qui évoque le terroir et les paysages d'Outre-mer.

Une exposition à l'initiative de l'ODEADOM qui montre, si besoin était, le dynamisme de la filière et son potentiel en matière de développement durable pour notre île.

À découvrir du 7 octobre 2008 au 3 mai 2009.

*Avec 10 000 visiteurs par jour en moyenne, la Cité des Sciences est le 5^{ème} musée le plus fréquenté en France. La Cité est à la fois un musée, un centre de conférences, un lieu de spectacles et une médiathèque spécialisée dans les sciences et les techniques.

Point sur la campagne sucrière

ACTIVITÉ DE LA SEMAINE DU 1^{ER} AU 6 SEPTEMBRE 2008

Résultats semaine	Sucrierie du GOL	Sucrierie de BOIS ROUGE	ENSEMBLE
Capacité de broyage (en tonnes)	49 000 T	44 500 T	93 500 T
Cannes reçues (en tonnes)	48 003 T	46 915 T	94 918 T
Cannes traitées (en tonnes)	48 003 T	46 915 T	94 918 T
Tonnage horaire de cannes traitées	375 T	340 T	-
Richesse hebdomadaire	14,29%	14,16%	-

Avancement de la campagne	Sucrierie du GOL	Sucrierie de BOIS ROUGE	ENSEMBLE
Prévisions de tonnage pour la campagne	970 000 T	850 000 T	1 820 000 T
Taux d'avancement*	35,29%	46,98%	40,75%

*Taux d'avancement : la différence du taux d'avancement entre les deux sucreries s'explique par le décalage dans les dates de démarrage de campagne dans le Nord et dans le Sud : sucrierie de Bois-Rouge : 02 juillet 2008, sucrierie du Gol : 15 juillet 2008

Plantation

Un soutien de la filière sans précédent

Pour lever le frein que représente le financement d'une plantation de canne, l'Interprofession met en place une caisse de portage qui assurera un versement rapide de la subvention publique.

Une nouvelle réforme du soutien public à la plantation

Dorénavant, l'aide varie en fonction des caractéristiques de la plantation (voir Caro Canne n° 15) et son versement a lieu sur présentation de factures (engrais, herbicides, Betel, etc.).

Les planteurs doivent donc toujours avancer les fonds.

Cependant, afin de lui éviter un préfinancement coûteux de sa plantation, la caisse de portage se propose de verser, à ceux qui en feront la demande, le montant de la subvention dès le début des travaux.

Comment s'y prendre ?

- Lorsqu'il se rendra au Pôle Canne pour sa demande d'aide à la plantation, le planteur remplira un formulaire donnant mandat au CTICS (organisme gestionnaire de la caisse de portage) pour percevoir la subvention à sa place.
- le planteur recevra très rapidement 80% du montant de la subvention publique qu'il a sollicitée – dès le démarrage des travaux constaté.
- Le solde de 20% lui sera versé à la réception de la plantation, après contrôle de la surface réellement plantée.
- Il transmettra ensuite ses justificatifs au CTICS.

La caisse de portage devrait être opérationnelle courant octobre.